SESSIONE URDINARIA DI U 20 DI NUVEMBRI 2026

N° 2026-M4-07

DUMANDA URALE DEPUSITATA DA LISANDRU COLOMBANI À NOME DI U GRUPPU VOCE NAZIUNALE

Uggettu : « Libertà per i patriotti »

Monsieur le Conseiller exécutif en charge des relations institutionnelles et du statut d'autonomie de la Corse,

L'une des trois revendications portées par la jeunesse nationaliste et la coordination de Corti au printemps 2022 était : « Libertà per i patriotti ». L'amnistie de tous les nationalistes poursuivis judiciairement pour des faits politiques est une revendication historique qui s'est naturellement imposée au fil des années. En effet, dans tout règlement de conflit politique, une part essentielle de l'apaisement réside dans cette question.

Depuis le printemps 2022, plusieurs jeunes militants ont été condamnés par la justice pour leur participation aux mobilisations, certains devant s'acquitter de dizaines de milliers d'euros.

Depuis cette même période, plusieurs militants ont également été arrêtés, déportés et emprisonnés, notamment pour leur participation présumée à des actions clandestines.

Certaines de ces opérations politico-judiciaires interrogent également par leur calendrier. Le 6 février 2023, lors de sa visite en Corse, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin déclarait pourtant : « Nous tendons la main à la Corse », affichant ainsi une volonté d'apaisement et l'ouverture d'un chemin vers la paix. Or, deux jours plus tard, le mercredi 8 février 2023, plusieurs arrestations avaient lieu à l'aube en Balagna. Cet enchaînement des événements interroge sur la cohérence entre les déclarations politiques du gouvernement et les actes qui ont suivi.

Nous souhaitons également rappeler une évidence : on ne peut pas prétendre engager un processus politique avec l'État tout en maintenant, dans le même temps, une pression policière et judiciaire sur les militants nationalistes. Comment envisager sereinement un dialogue lorsque, parallèlement aux discussions, des militants sont interpellés à leur domicile dès l'aube, que leurs portes sont fracturées lors des perquisitions et que certains sont condamnés à verser des sommes considérables ?

On ne peut pas demander à la jeunesse corse de croire à un processus d'apaisement si, dans le même temps, les pratiques qui alimentent les tensions se poursuivent. Le dialogue politique doit nécessairement s'accompagner d'actes concrets.

Le 27 février 2025, en marge de la session extraordinaire consacrée à la lutte contre les dérives mafieuses, le ministre de la Justice Gérald Darmanin a annoncé la fin de l'inscription des nationalistes corses au FIJAIT (Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes). Beaucoup se félicitaient de cette annonce, considérée comme une avancée importante. Pourtant, depuis, la situation n'a pas évolué. Les nationalistes, en particulier les anciens prisonniers politiques, continuent de subir cette injustice. D'ailleurs, nous profitons de cette occasion pour vous interpeller sur le cas de Stéphane Ori, inscrit au FIJAIT il y a quelques jours.

Monsieur le Conseiller exécutif, dans un contexte d'échec des discussions de Beauvau et de nouvelles provocations, quelle suite sera donnée par le gouvernement français à la promesse formulée par le ministre Gérald Darmanin ?

D’autre part, Monsieur le Conseiller exécutif, les militants nationalistes peuvent-ils espérer une amnistie dans un avenir proche ? Quelles démarches l’Exécutif de Corse entend-il entreprendre pour faire avancer cette revendication historique ?